

Rapport du comité permanent de gestion – Mars 2011

Par James Brough, Dave Francis & Michel L. Tremblay

Nous, les membres du comité permanent de gestion, avons examiné les opérations du bureau national du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010. Notre travail a inclus une revue générale de toutes les opérations comptables, des registres et de tous les autres documents s'y rapportant.

Recommandations

Le Comité a constaté qu'il y avait une insuffisance des revenus sur les dépenses au cours des 5 dernières années. Cette année, le montant est de 313,103 \$, en baisse par rapport à 2009 où il était de 472,136 \$. Certains facteurs ayant contribué à cette baisse, sont l'augmentation des cotisations, des remises aux sections inférieures et aussi certaine réduction des dépenses, comme pour l'Assurance-vie de Groupe et les réunions Nationale, Divisionnaires et Comité Exécutif. Le Comité est très préoccupé au sujet de la tendance des augmentations des coûts et en particulier, une des principales dépenses, les frais juridiques. Le Conseil d'Administration national doit travailler ensemble pour réduire ces coûts l'an prochain. Par exemple, pour atteindre cet objectif, l'AOPC doit changer sa façon d'opérer dans le processus d'arbitrage. Il est important que le budget soit équilibré, car la constitution d'une réserve pour les contingences opérationnelles ne sera pas maintenue si cette tendance se poursuit.

Procédures administratives

- L'Exécutif National utilise deux tiers de la copropriété et un l'autre tiers de l'espace arrière est vide pour la majorité de l'année. Une reconfiguration de l'espace pourrait facilement permettre de réduire ce qui est nécessaire et maximiser également l'utilisation du reste de l'espace. Des coûts seront à prévoir afin de réaliser un tel projet, mais cette dépense est nécessaire si l'AOPC veut louer l'espace vide et après une année ou deux, cela devrait couvrir l'investissement et susciter un revenu supplémentaire à long terme. De plus, l'AOPC pourrait envisager de vendre le condo, comme une solution permanente qui réduirait les honoraires de copropriété, les services publics et les taxes ;
- Le comité a trouvé quelques exemples de dépenses qui n'avaient pas suffisamment de documentation et d'explications pour appuyer ladite dépense. Un bon exemple est que depuis un certain temps, la plupart des dépenses (pièces justificatives) arrivent par télécopieur tandis que certains reçus originaux (stationnement/péages) ne sont jamais été reçus. D'autres dépenses nécessitent plus d'explications comme lorsqu'un voyage pourrait possiblement se faire durant une même journée. Nous recommandons que toutes dépenses soient accompagnées de reçus d'hôtels originaux et d'éliminer l'indemnité en cas d'occupation d'un logement particulier.

- Le Comité a pris bonne note que tous les Officiers Nationaux ont utilisé leurs congés annuels, ce qui contribue à aider l'APOC pour ne pas payer pour les congés annuels non pris;
- Le Comité est très satisfait de la modification de l'art 6,19 de la Constitution qui vient favoriser la transmission des données financières des sections. Il ya encore quelques problèmes de conformité avec le rapport de vérification annuel que plus de la moitié des sections n'ont pas fournis à temps, conformément à l'art 6.19. Nous recommandons que le Sec-Trésorier National retienne les chèques de remise aux sections qui sont en situation de non-conformité. Ceci est important car il y a une influence sur notre Comité de gestion et pour les vérificateurs de Deloitte, parce qu'ils ne peuvent pas produire le rapport du vérificateur que le Comité a besoin pour remplir son mandat comme il est écrit à l'article 10.19 de la Constitution nationale.
- Afin d'améliorer et faciliter la vérification pour le Comité, il serait grandement apprécié que les renseignements soient plus détaillés sur l'état des revenus et dépenses. Un aperçu détaillé ainsi qu'une définition de ce qui est inclus dans chaque catégorie devrait être préparé par le Secrétaire-Trésorier National. Par exemple, nous avons une catégorie "Arbitrage et frais légaux" qui pourrait devenir 2 catégories, tels que "Arbitrage" (incluant tous les honoraires et frais de voyage, par l'avocat ou par l'officier national) et "Légal" (incluse les autres consultations juridiques, la correspondance, le CCRI etc.) De plus, la catégorie "Organisation" devrait avoir une meilleure définition et répartition et plus de détails. Cela permettra au comité d'examiner davantage ces dépenses qui représentent 11 % des dépenses globales. Nous recommandons que les Conseils Divisionnaire, les Rencontres des Présidents de sections et les Assemblées du Conseil d'Administration soient enregistrés séparément, car le tout représente 22 % des dépenses globales.

Arbitrages et griefs

- Les frais légaux pour l'année écoulée ont été un total de 683.689 \$, ce qui est une énorme augmentation de 50% par rapport à l'année précédente. Les années antérieurs, le total est passé de 280.043 \$ en 2007, à 432.357 \$ en 2008, à 454.346 \$ en 2009, et l'an prochain, si cette tendance se poursuit, elle pourrait être aussi élevé que \$ 800 000 plus
- En tant que comité, nous pensons que des changements sont nécessaires dans la façon dont nous utilisons notre conseiller juridique. L'Exécutif national et les VPD's doivent regarder les procédés utilisés. Est-ce qu'un avocat est nécessaire chaque fois pour tous les cas et au stade de l'entrevue du membre? Un Officier National peut être seul au stade de l'enquête. Les VPD's ont été formés pour la collecte d'informations et devraient aider l'Officier National dans l'élaboration d'un

cas bien documenté et prendre plus de responsabilités dans le processus. Dans la majorité des cas, ils peuvent être pris en charge et avoir accès à des conseils juridiques par téléphone et par courriel au besoin. Nous nous attendons à ce que l'Officier National soit impliqué dès le début, dans tous les griefs prévu pour aller à l'arbitrage. Si de nouveaux procédés sont mis en place, nous pouvons réduire les frais juridiques dès la 1re année.

- Les VPD's devraient être beaucoup plus impliqués, pour le règlement des griefs au niveau local, afin de réduire nos frais légaux. Ils doivent être en communication constante avec l'Officier National en charge des griefs / arbitrages. Après tout, les Délégués ont élu au Congrès un quatrième Officier National pour aider à la résolution des griefs et devrions l'utiliser en liaison avec les VPD 's.
- Cette suggestion proposée n'est pas au sujet de la compétence ou de la valeur des avis légaux que l'APOC reçoit de ses Conseillers Juridiques, il ne fait aucun doute qu'ils sont totalement dévoués et nécessaires pour les cas les plus compliqués et nous sommes très chanceux d'avoir construit une étroite relation, à long terme au cours des années. Mais avec les réductions des membres, l'APOC ne peut pas se permettre de continuer de la même manière. Nous savons aussi que le nombre de cas ne diminueront pas, en fait, il augmente d'année en année
- En 2010, il y a eu 675 griefs qui ont été déposés, ce qui représente une augmentation significative de 170 % par rapport à 250 cas l'année précédente. De cela, 17 cas sont allés à l'arbitrage (13 pour congédiement et 4 autres raisons) et il y a eu 6 plaintes au CCRI. Sans oublier que le STTP a demandé une révision des unités de négociations devant le CCRI impliquant ainsi l'AOPC, ce qui engendra des frais légaux additionnels.

Bilan financier annuel du bureau national

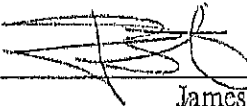
- Tel qu'indiqué au début de ce rapport, le Comité a noté que pendant les 4 dernières années, le déficit est allé de 175k en 2007, 353k en 2008 à 472k en 2009 à 313k en 2010. Il y a eu une hausse des frais de cotisations cette année, pour que nos membres absorbent l'augmentation de dépenses, mais l'augmentation n'était pas suffisante pour équilibrer le solde comptable.

En conclusion

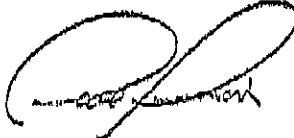
Un travail d'équipe est de mise entre le Bureau national et ses Vice-Présidents Divisionnaires afin de réduire les dépenses pour assurer la viabilité de l'Association pour l'avenir. Le Comité est satisfait de voir que la documentation était facilement accessible et le classement était bien fait. Des questions furent posées et des réponses satisfaisantes furent données. On a remarqué quelques divergences mineures, et bien reçues par les Officiers Nationaux et nous n'avons aucun doute dans l'empressement d'agir afin d'améliorer notre avenir.

Cependant, le Comité est concerné des dépenses s'intensifiant, comme noté ci-dessus. Il est temps, (pour le bénéfice de tous les membres et la continuité des opérations), que l'Association se penche sur le défi de la réduction du nombre de membres et ses impacts sur les revenus. La probabilité que les cas de griefs augmentent et aussi, d'apporter le bilan financier à un point équilibré dans un avenir rapproché est prioritaire.

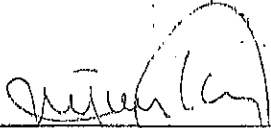
Nous ne pouvons finir sans souligner l'engagement et le support donné au Comité par le Bureau national ainsi que par l'équipe de support et nous voulons les remercier pour leur excellente collaboration.



James Brough



Dave Francis



Michel L. Tremblay